

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

A 76454

Déclaration de Maladie : N° P19- 0008147

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03631 Société : /

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : El JADIDI Abdellah Date de naissance : 30-06-1960

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : 160.4291.30.228.70 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/09/2023

Nom et prénom du malade : Jadidi lalla Saadie Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : anémie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 21/09/2023

Signature de l'adhérent(e) : Jadidi

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13.09.23	C	Dr. HAYAT	150 DH	Dr. HAYAT
16.09.23	C	Central	150 DH	Dr. HAYAT

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE TOUATI	13.9.23	201,30
Dr. Maryama EL FARHINI Télé: 0522 65 20 70 Télé: 0920 67 24 48	16.9.23	228,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX

ODF PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	

DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	COEFFICIENT DES TRAVAUX	

DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Hayat OUARIT

Médecine Générale

- Certificat de Gynécologie Médicale
- Certificat de Diabétologie et Nutrition
- Echographie



الدكتورة حياة وارث

الطب العام

· شهادة في أمراض النساء

· شهادة في مرض السكري و التغذية

· الفحص بالصدى

Casablanca, le : 13/09/2013 الدار البيضاء, في :

ORDONNANCE



① Alitiam 500 mg

27,00



LOT : 09923023
PER : 04/2028
PPV : 27.00 DH

② Ballygl gelée

63,30

épreuve ag
1/1/1 ag



LOT : 230391
DLUO : 05/2026
63,30 DH

③ Rham B. 300 mg

87,00



épreuve ag
1/1/1 ag

LOT : 230280
DLUO : 03/2026
87,00 DH

شارع إقامة شيماء، إقامة سفيان عماره A'2 رقم 1 الطابق السفلي - سيدى معروف - الدار البيضاء

Boulevard Résidence Chaimaa, Résidence Soufiane Imm A'2 N°1 RDC - Sidi Maârouf- Casablanca

الهاتف : 05 22 97 36 55

④ Jars. tons angle Dr. H.

22462 1025
LOT PER

Prix

114.00

M100

1 angle x 1

S.V. 10.

291.40

D. HAYAT TOUARI
Médecin Généraliste
Rés. Sidi El Aouf Imme A2 N°1 RDG
Sidi El Aouf - Casablanca
tel : 05 22 97 28 69

PHARMACIE TOUARI
Dr. Maryam EL FARNINI
tel : 0522 65 20 70
INPE : 092087248
RD SOFIA T2 223 M2 LISSASFA

Dr Hayat OUARIT

Médecine Générale

- Certificat de Gynécologie Médicale
- Certificat de Diabétologie et Nutrition
- Echographie



الدكتورة حياة وارث

الطب العام

· شهادة في أمراض النساء

· شهادة في مرض السكري و التغذية

· الفحص بالصدى

Casablanca, le : 16 / 02 / 2027 الدار البيضاء, في :

ORDONNANCE

M^{me} JADIDI LALLA SAADIA

① Lermone 1125

03,00



PPU 93DH00 LOT 25006 3
EXP 04/2025

② Neopred 20 mg dip

37,00



③ Doxycycline

69,00

100 mg 10x3



LOT : 230093
DUO : 01/2026
69,00 DH

④ Dafitriptan 100 mg

14,00

10x3



PPV : 14DH00
PER : 06/26
LOT : M2188

شارع إقامة شيماء، إقامة سفيان عمارنة A'2 رقم 1 الطابق السفلي - سيدى معروف - الدار البيضاء

Boulevard Résidence Chaimaa, Résidence Soufiane Imm A'2 N°1 RDC - Sidi Maârouf- Casablanca

الهاتف : 05 22 97 36 55

Q v. h c 1000 3 c p f21

15,30

228,70

1 p = 1 / 1

SV

PPV 15DH30
EXP 01/2026
LOT 320462

Dr. HAYATOUARIT

Médecin généraliste
Rés. Sidi Mouloud - C.N. 1 RDC
Sidi Mouloud - Casablanca
Tél: 05 22 97 88 55